



CC Val de Meuse - Voie Sacrée (Siren : 200066165)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Dieue-sur-Meuse
Arrondissement	Verdun
Département	Meuse
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	05/10/2016
Date d'effet	01/01/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Serge NAHANT

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	43 Rue de Rattentout
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	55320 DIEUE SUR MEUSE
Téléphone	
Fax	
Courriel	codecom.souilly@wanadoo.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	9 125
-----------------------------	-------

Densité moyenne 26,03

Périmètre

Nombre total de communes membres : 25

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
55	Ambly-sur-Meuse (215500075)	239
55	Ancemont (215500091)	553
55	Belrupt-en-Verdunois (215500455)	556
55	Dieue-sur-Meuse (215501545)	1 497
55	Dugny-sur-Meuse (215501669)	1 311
55	Génicourt-sur-Meuse (215502048)	295
55	Heippes (215502410)	81
55	Julvécourt (215502600)	56
55	Landrecourt-Lempire (215502766)	222
55	Lemmes (215502865)	237
55	Les Monthairons (215503475)	337
55	Les Souhesmes-Rampont (215504978)	323
55	Nixéville-Blercourt (215503855)	508
55	Osches (215503954)	59
55	Rambluzin-et-Benoite-Vaux (215504119)	94
55	Récourt-le-Creux (215504200)	72
55	Rupt-en-Woëvre (215504499)	288
55	Saint-André-en-Barrois (215504531)	64
55	Senoncourt-les-Maujouy (215504820)	103
55	Sommedieue (215504929)	986
55	Souilly (215504986)	444
55	Tilly-sur-Meuse (215505124)	283
55	Vadelaincourt (215505256)	76
55	Villers-sur-Meuse (215505660)	297
55	Ville-sur-Cousances (215505678)	144

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 26

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés</i>
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines

- Autres actions environnementales

- Création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, en application de l'article L. 2224-37 du CGCT

Création et déploiement des infrastructures de charges pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur le territoire de la Communauté de Communes en application de l'article L.2224-37 du CGCT.

Sanitaires et social

- Action sociale

-Mettre en place une politique de cohésion sociale en liaison avec les associations locales reconnues d'intérêt communautaire tendant à développer, notamment, des services de proximité à la population, enfants, jeunes, exclus, personnes âgées. -Actions en matière de nouveaux services à la population et en faveur du maintien et de l'extension des services publics et privés en milieu rural. - Actions d'animations et des jeunes dépassant le cadre communal. -Participation aux activités de maintien à domicile des personnes âgées, des malades, des handicapés et des personnes en difficulté, services de soins et de transports, actions pour l'insertion sociale et professionnelle.

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire.

.

- Activités péri-scolaires

Pour les établissements du 1er degré dont la Communauté de Communes assure la gestion : - L'acquisition du mobilier et des fournitures, le recrutement et la gestion des personnels de services et des ATSEM, notamment, - Ramassage scolaire : surveillance des bus, - Transport piscine, - Accueils périscolaires, Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH), - Création et gestion de multi-accueils.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de secteur.

- Constitution de réserves foncières

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

- Etudes et réalisations de sentiers et itinéraires à vocation touristique.

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

- Amélioration du parc immobilier bâti

- Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre

Autres

- Collecte des contributions pour le financement du SDIS

versement au profit du SDIS du contingent incendie.

- NTIC (Internet, câble...)

Pour les projets dans le domaine des communications électroniques où la pertinence de l'action s'inscrit à un niveau communautaire, la communauté de communes peut intervenir en conformité avec l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales : - en établissant, sur son territoire, des infrastructures passives et en les mettant à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants, - en établissant des réseaux et en les mettant à disposition des opérateurs ou utilisateurs de réseaux indépendants, - en fournissant des services de communications électroniques aux utilisateurs finaux. La Communauté de Communes peut aussi conduire toute action de promotion, de sensibilisation des

Technologies de l'Information et de la Communication (T.I.C) nécessitant une implication communautaire. La Communauté de Communes est également compétente en matière « d'aménagement numérique » au sens de l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales pour participer au réseau d'initiative publique Très Haut Débit engagé et piloté par la Région Grand Est et en partenariat avec les départements Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse et Vosges.

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Création et gestion des maisons de services au public
- Autres

Mesures induites par la divagation des animaux errants : substitution aux communes pour l'adhésion à une fourrière pour les chiens et chats uniquement.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
55	PETR du Pays de Verdun (200088961)		77 531
02	Entente Oise-Aisne (200076131)	SM ouvert	834 007
55	SM d'aménagement de l'Aire et de ses affluents (200026003)	SM fermé	22 775
08	Etablissement public d'aménagement de la Meuse et de ses affluents (250802295)	SM ouvert	410 515
55	SM scolaire de Dombasle Nixéville Blercourt (255502395)	SM fermé	902
55	SM d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés (200046647)	SM fermé	86 638
55	SM scolaire d'Ambly, Génicourt, Ranzières et Troyon (200036861)	SM fermé	858

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)